

bulletin d'information
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



arts
et sports

Bulletin du
SNADEM – UNSA

Syndicat National
des Professeurs
pour l'enseignement
du DESSIN
de l'EDUCATION PHYSIQUE
et de la MUSIQUE

Ecoles élémentaires

Siège social
Bourse du Travail
3, rue du Château d'Eau
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43
Fax : 01 40 18 98 36

e-mail : snadem@wanadoo.fr
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €
Abonnement 1 an : 1,52 €
Abonnement +
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :

Bernard SUISSE

Imprimé au siège du
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire
N° 1009 S 07012
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2004 – 2005

N° 67

Juillet – Août - Septembre
2005

**l'unsa reçue par le
maire de paris**

**nous avons été écoutés,
serons-nous entendus ?**

**date de sortie des
professeurs**

nos droits bafoués

rentrée scolaire

**nous n'accepterons pas
n'importe quoi**

**TOUTE L'ÉQUIPE DU SNADEM
VOUS SOUHAITE
DE BONNES VACANCES**

Annus Horribilis...

Éditorial par Bernard SUISSE
Secrétaire général

Les professeurs de la Ville n'ont guère été épargnés tout au long de cette année.

Après le féroce et tendancieux rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale qui a jeté nos collègues en pâture à la vindicte populaire, après la mise en parité des piscines concédées décidée unilatéralement par la DJS sans la moindre concertation ni avec la Dasco, ni avec les représentants du personnel, la note du 27 avril de notre direction nous enjoignant de travailler gratuitement jusqu'au 5 juillet est venue couronner une année à marquer d'une pierre noire.

Plus que jamais, nous constatons que les acquis que nos plus anciens collègues ont su conquérir par une unité et une détermination sans faille au sein du Snadem sont peu à peu remis en question. Nous pouvons légitimement nous inquiéter sur ce que l'avenir nous réserve encore.

Si le score sans précédent obtenu par le Snadem lors du dernier scrutin des élections professionnelles conforte notre légitimité et nous donne les moyens d'agir et de représenter les professeurs face aux administrations, ce sont les seules cotisations de nos adhérents qui nous fournissent les ressources indispensables pour informer et défendre tous nos collègues. Le coût d'affranchissement d'un simple courrier n'est pas négligeable, ne parlons pas des honoraires pharaoniques d'un avocat pour défendre un dossier devant le Tribunal Administratif. Tout cela, ce sont nos adhérents et eux seuls qui le financent.

C'est dans des situations comme celles que nous vivons actuellement que l'action syndicale unitaire est la plus indispensable. Paradoxalement, c'est aussi quand tout va mal que les personnels, surtout parmi les plus jeunes, ont tendance à se détourner de leurs organisations, à se replier sur eux-mêmes et à se figurer que les actions individuelles et désorganisées donneront de meilleurs résultats. L'histoire nous a largement prouvé le contraire.

Il importe donc, comme ont su le faire les plus anciens d'entre nous qui n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine ni leurs finances pour conquérir des conditions de travail et des rémunérations qui étaient loin d'être celles dont nous bénéficions aujourd'hui, que nos plus jeunes collègues prennent leur avenir en main. Si le syndicalisme véhicule chez beaucoup aujourd'hui une image un peu « ringarde », nous savons par l'expérience que l'égoïsme et l'individualisme se sont toujours retournés contre ceux qui les prônaient.

Sommaire : page 2 : Annus Horribilis... éditorial – sommaire ◆ page 3 : À vos agendas – l'Unsa reçue par M. Delanoë– ◆ page 4 : Une rentrée sous haute tension ? Petite annonce... ◆ page 5 : Date de sortie des professeurs de la Ville ◆ page 6 : Promotions 2004-2005... Retenues pour grève ◆ page 7 : D'une circulaire l'autre – Départ de deux chargés de mission – DRH : une nouvelle chef de bureau ◆ page 8 : Vacances scolaires 2005 - 2006 – Dernière minute ◆

A vos agendas...

Notre traditionnelle Assemblée Générale de rentrée se tiendra, comme d'habitude, l'après-midi de la rentrée des élèves, soit le

VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2005 de 13h30 à 16h30
Bourse du Travail
SALLE GRANDE CROIZAT (rez-de-chaussée)
3, rue du Château d'Eau - 75010 PARIS
Métro République

Nous vous rappellerons cet important rendez-vous dans notre circulaire de rentrée. Inscrivez-le d'ores et déjà sur vos agendas.

L'Unsa reçue par M. Delanoë...

Une délégation de l'Unsa-Administrations parisiennes a été reçue en audience lundi 27 juin. Cette réunion, la première de ce type depuis l'élection de notre maire, était initialement prévue pour trois quarts d'heure d'entretien avec seulement trois représentants syndicaux. Lors d'une réunion préparatoire, on nous a fait savoir que le calendrier de M. Delanoë était particulièrement chargé, en raison notamment de la candidature parisienne aux Jeux Olympiques, et que la durée de cette audience serait ramenée à trente minutes. Nous avons protesté contre cet état de fait. Malgré les belles déclarations de dialogue social, il était évident que l'intérêt porté aux personnels semblait compter beaucoup moins que l'opération ultra-médiatique Paris 2012. Après consultation des différents syndicats composant notre union, nous avons néanmoins accepté de rencontrer notre maire.

De son côté, la mairie a accepté que la délégation de l'Unsa soit portée à quatre personnes. Patrick Paquignon, secrétaire général de l'Union locale était accompagné de Maria Hérisse (Syndicat Autonome Unsa), de Alain Godin (Syndicat des Attachés Unsa) et de Brigitte Chapelon (Syndicat du Centre d'Action Sociale). Il n'était bien entendu pas question d'aborder en détail les multiples problèmes techniques de chaque organisation, mais de faire passer des messages simples et clairs répondant aux aspirations de l'ensemble des catégories de personnels syndiqués par l'Unsa. Patrick Paquignon a tout de même abordé le conflit qui nous oppose actuellement à notre direction, insistant sur le manque de réel dialogue social à la Dasco et sur le caractère autoritaire de la note de service du 27 avril. Précédemment informé par un courrier du Snadem et par la masse des lettres qui lui avaient été adressées par une grande majorité de collègues, M. Delanoë s'est montré particulièrement attentif à nos remarques, sans toutefois donner la moindre suite concrète à cette affaire. Parmi les principaux points généraux abordés, l'Unsa a évoqué la difficulté des agents de la Ville à obtenir un logement social, l'intégration des handicapés rendue obligatoire par la Loi et souhaitée par la charte parisienne, mais freinée dans son application par la tiédeur de certaines directions, et plus généralement sur le mécontentement grandissant des personnels, toutes catégories confondues, sur le décalage qu'ils constatent entre les belles promesses et la réalité quotidienne. Nous avons toutefois souligné l'amélioration des relations avec le Maire adjoint chargé des Ressources Humaines et avec la DRH.

Nous souhaiterions que cette audience - qui a tout de même duré plus longtemps qu'annoncé (une heure), ne soit pas pour notre maire un simple coup médiatique et une occasion de prouver et de claironner son souci du dialogue social, mais soit également suivie de faits concrets et mesurables.

Une rentrée sous haute tension ?...

A entendre les rumeurs qui commencent à fuser ça et là, tant de la part de nos collègues professeurs des écoles que des directeurs, on peut craindre que l'établissement des emplois du temps ne se passe pas début septembre dans une atmosphère de sérénité et de cordialité. Force est de le constater, le rapport de l'IGEN publié au début 2005 a généré une pression énorme et a aiguillonné le zèle du Rectorat. De nombreuses directives émanant des ICC sont déjà parvenues dans les écoles. Ainsi, dans certaines circonscriptions, les directeurs ont reçu des circulaires précisant que les emplois du temps des professeurs de la Ville doivent occuper toutes les demi-journées du lundi 8h30 au vendredi 16h30 (curieusement, on ne parle plus du samedi matin).

On peut craindre que ces directives, qui sont logiques et le plus souvent déjà appliquées, ne soient mal comprises par certains directeurs bien intentionnés qui jugeront que TOUS les professeurs doivent impérativement se trouver dans leurs écoles du lundi matin au vendredi soir, voire au samedi midi. Nous savons qu'un emploi du temps à peu près harmonieux ne peut être établi que si nos collègues se répartissent sur un maximum de demi-journées, mais que le système ne peut fonctionner que s'ils ne se trouvent pas tous au même moment dans le même lieu : préau, salles de musique et d'arts plastiques à se partager, multiples autres créneaux à prendre en compte, installations sportives, piscines, langues, etc.

La position que nous défendons est ferme et réaliste : les emplois du temps sont établis dans le seul intérêt de nos élèves, et toujours en concertation avec l'équipe enseignante. Ils doivent s'appuyer sur des projets pédagogiques réels, solides et concertés. Si nous ne pouvons mettre en avant nos intérêts personnels, notamment sur le choix impératif de telle ou telle demi-journée, nous ne pourrions pas davantage l'admettre des personnels de l'Éducation nationale. Il faudrait en terminer une bonne fois pour toutes avec ce vieux réflexe du « j'ai droit à MON heure, et si possible quand ça m'arrange » qui pourrait depuis trop longtemps nos relations et obère même la qualité de nos enseignements. En tout état de cause, il serait inadmissible que nous soyons imposés des emplois du temps « à trous ». Nous sommes en service de manière continue et non pas par intermittence. Rappelons également que les récréations sont considérées comme des temps d'enseignement, qui selon les instructions officielles, ne doivent jamais être placées sur la même discipline, mais se répartir équitablement sur l'ensemble des activités, y compris sur celles que nous enseignons.

La montagne risque fort d'accoucher d'une souris. Dans l'immense majorité des écoles, les emplois du temps donnent satisfaction à tous, élèves, professeurs et instituteurs, et compte-tenu des multiples impératifs à respecter, la marge de manœuvre est tellement réduite qu'il n'existe souvent qu'une seule solution, celle qui est déjà adoptée.

Petite annonce :

A VENDRE : Citroën BERLINGO 1.6 16S Multispace Pack. Direction assistée, climatisation, condamnation centralisée, ABS, autoradio Cd, vitres avant électriques. Millésime 2003. Rouge métallisé. 22.500 Km. Première main. Tatouage anti-vol, barres de toit neuves, stores pare-soleil sur portes coulissantes, tapis de coffre caoutchouc antiglisse, tiroir supplémentaire sous siège passager, protection de bas de portes.

RIX A DÉBATTRE : 13.200 Euros.

Téléphone : 06 61 47 50 99

e-mail : jeanluc.duriez@voila.fr

Date de sortie des professeurs de la Ville...

Nous avons largement communiqué par courrier postal auprès de tous les collègues en exercice et par mails en direction de tous ceux qui nous avaient fourni leur adresse électronique. Par ailleurs, notre site Internet a permis de diffuser des communiqués d'information.

Le Snadem a multiplié pendant ces dernières semaines les contacts et les actions pour faire valoir les droits de nos collègues et trouver une solution de bon sens. Il était néanmoins illusoire d'espérer qu'une contre circulaire annulerait la note de service du 27 avril. Nous avons porté l'affaire devant le Tribunal Administratif de Paris en demandant que soit appliquée la procédure d'urgence du référé.

Le juge n'a pas suivi cette requête et a considéré « ***que la conciliation des différentes obligations pesant sur les professeurs de la Ville de Paris relève de la seule responsabilité de cette collectivité et n'est constitutive d'aucune urgence pour les enseignants ; qu'enfin le préjudice financier que subirait certains professeurs, invoqué d'ailleurs de façon générale, n'est pas d'une ampleur qu'il caractérise une situation d'urgence qui ne résulte pas davantage du dossier*** ». Plus clairement, cela signifie que le tribunal rejette notre demande de référé et jugera l'affaire selon la procédure ordinaire, c'est-à-dire pas avant plusieurs mois.

Cette mesure, si elle diffère la décision du tribunal, n'est pas forcément une mauvaise chose, puisque l'affaire sera jugée essentiellement sur le fond, ce qui est rarement le cas en référé où, faute de temps, on s'attache davantage à examiner la forme. En cas de décision favorable à notre égard, il sera tout à fait possible d'envisager d'engager un contentieux en indemnisation des préjudices subis individuellement (annulations de voyage, retenues sur salaire, etc.) en se fondant sur l'illégalité de la note de service.

Nous avons largement déploré la maladresse de la Dasco dans cette affaire, et notre direction a pu mesurer la colère de nos collègues lorsque spontanément, le 31 mai dernier, plus de 400 professeurs ont envahi les locaux du 3 rue de l'Arsenal. Toutefois, cette action spectaculaire n'a en rien infléchi la position de notre Direction. Il est évident que nous n'en aurions pas obtenu davantage par un rassemblement à l'Hôtel de Ville (avec combien de collègues ?), où nous aurions été reçus par un vague conseiller qui nous aurait poliment écoutés et aurait noté nos revendications avant de les archiver dans le bas d'un tiroir.

Il n'en demeure pas moins qu'il faudra dès la rentrée remettre cette question à l'ordre du jour, puisque l'année prochaine encore, le calendrier parisien connaîtra un décalage de deux jours de rattrapage par rapport au calendrier national. En effet, il y aura, au cours de l'année 2005-2006, quatre samedis libérés à Paris pour les élèves ET leurs enseignants (22 octobre, 10 décembre, 4 février, 8 avril) ce qui impliquera que les instituteurs parisiens travailleront jusqu'au 7 juillet au soir, contre le 4 juillet pour le calendrier national.

Il faudra bien que, par la négociation, une solution satisfaisante soit trouvée, qui tienne compte à la fois de nos droits légitimes et de l'intérêt du service, car il est évident qu'il n'est de l'intérêt de personne que ce conflit absurde soit reconduit d'année en année.

Promotions 2004-2005...

La CAP N° 52 chargée d'entériner les promotions des Professeurs de la Ville de Paris s'est réunie le 12 mai dernier. A cette occasion, ont été examinées les promotions de la classe normale et celles à la hors classe.

Comme chaque année, les élus paritaires du Snadem ont adressé un premier courrier à tous les professeurs promouvables pour contrôler la validité de la note prise en compte pour leur passage d'échelon, puis une seconde lettre pour les informer de la décision de la Commission à leur égard.

Cette année, 136 collègues ont bénéficié d'un passage d'échelon, dont 64 promotions au grand choix et 72 promotions au choix.

Pour la hors classe, 19 collègues ont été promus au 6^{ème} échelon de ce grade :

Marcel ARNUEL (EPS), Pierre BLONDEAU (AP), André CARETO (EPS) Claudine COLLONNIER (EPS), Anne DE GIRY (AP), Yvon GALIOTTO (EM), Michelle GAUTIER (EM), Alain JAN (AP), Marie-Thérèse KNOSCH (EM), Didier LEPOUREAU (AP), Christian MARMILLON (EPS), Martine MARTINOT-LAGARDE (EPS), Patrick MENIER (EPS), Marie-Claire PECLARD (AP), Didier PICARD (EPS), Claudine ROLLET (EM), Georges SIMOLAK (AP), Jean-Pierre TOURTET (EPS), Jacqueline TRIVEILLOT (EM).

Retenues pour grève...

La Ville de Paris a choisi le régime le plus favorable aux personnels, puisque contrairement à l'État qui applique la règle du 1/30^{ème} indivisible (une simple heure de grève entraîne une retenue d'une journée complète), notre employeur s'appuie sur les règles de la Fonction Publique Territoriale basées sur la proportionnalité.

Voici à titre indicatif les fractions de retenue en fonction des durées de grève, étant entendu qu'elles concernent le traitement budgétaire et l'indemnité de résidence, mais ne s'appliquent pas aux prestations sociales et au supplément familial de traitement.

1 heure = retenue de 1/210^{ème}
¼ de journée = retenue de 1/120^{ème}
½ journée = retenue de 1/60^{ème}
¾ de journée = retenue de 1/40^{ème}
1 journée = retenue de 1/30^{ème}

Une décision du Conseil d'Etat, dite décision « Omont » en date du 7 juillet 1978 a fixé les bases d'une réglementation stricte. Le Conseil d'Etat a estimé qu'en cas d'absence de service fait pendant plusieurs jours consécutifs, le décompte des retenues à opérer sur le traitement mensuel d'un agent public s'élève à autant de trentièmes qu'il y a de journées comprises du premier jour inclus au dernier jour inclus où cette absence de service fait a été constatée même si, durant certaines de ces journées, cet agent n'avait, pour quelque cause que ce soit, aucun service à accomplir. Concrètement, un instituteur en grève du lundi au vendredi pourrait se voir retenir également le mercredi, même s'il n'est pas en service ce jour-là. Cette décision a été pendant longtemps inappliquée, jusqu'à ce qu'une circulaire du 30 juillet 2003 la remette à l'honneur, merci M. Raffarin

D'une circulaire l'autre

Jeudi 12 mai	Tenue de la CAP n°52 pour les promotions 2004-2005
Mardi 17 mai	l'UNSA siège au CSAP exceptionnel
Vendredi 27 mai	Conseil syndical du Snadem
Mardi 31 mai	Assemblée générale du Snadem Plus de 400 professeurs de la Ville manifestent dans les locaux de la Dasco
Jeudi 2 juin	Le Snadem reçu par Mme Moisan qui reste sur ses positions : le Snadem quitte la séance
Mardi 7 juin	Réunion du bureau l'union locale Unsa-Administrations parisiennes
Mercredi 15 juin	Le Snadem rencontre le Groupe Communiste du Conseil de Paris
Jeudi 16 juin	Le Snadem dépose un recours en référé auprès du Tribunal administratif de Paris Le Snadem rencontre le Groupe UMP du Conseil de Paris
Vendredi 17 juin	Le Snadem siège au Comité Technique Paritaire de la Dasco
Mercredi 22 juin	Le Snadem reçu par M. Ferrand maire-adjoint
Jeudi 23 juin	L'Unsa siège au Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes (CSAP)
Lundi 27 juin	l'Unsa reçu par M. Delanoë Le Snadem siège au Comité Hygiène et Sécurité de la Dasco

Départ de deux chargées de mission...

Leur travail est accompli, la retraite vient de sonner. En effet, Francine GRAFFAN (mission EPS) et Claude L'ÉPINGLE (mission Musique) viennent de faire valoir leurs droits à retraite. Professeurs de la Ville de Paris, ces deux collègues, après avoir travaillé de nombreuses années dans les écoles de la Ville, ont intégré le 3 rue de l'Arsenal pour y assumer les fonctions de chargées de mission dans leur discipline respective. De nombreux collègues ont, à coup sûr un jour ou l'autre, eu besoin de leurs services, de leurs compétences et surtout de leur disponibilité.

C'est donc bien sincèrement que nous leur souhaitons une retraite heureuse, riche en événements de toutes sortes afin qu'elles puissent profiter pleinement de leur nouvelle vie.

DRH : une nouvelle chef de Bureau...

En remplacement de M. Ludovic MARTIN, chef du bureau des Personnels spéciaux et de service, appelé à d'autres fonctions, c'est Mme Brigitte DALOU qui assurera désormais ces fonctions. Le Snadem lui souhaite bon courage pour l'accomplissement de cette tâche. Nous ne doutons pas que nous entretiendrons des rapports de travail de la même qualité que ceux que nous avons entretenus avec son prédécesseur.

Mal connu des professeurs de la Ville, le bureau des personnels spéciaux et de service joue un rôle constant de première importance tout au long de leur carrière puisque c'est par lui que sont traités tous les dossiers à caractère administratif (promotions notamment).

Site Internet du Snadem...

Le nouveau site Internet du Snadem a été réactivé à l'adresse suivante :

<http://www.snadem.com>

Compte tenu de l'actualité de ces dernières semaines, ce site est encore embryonnaire. Il sera petit à petit enrichi. Un forum de discussion y a été ouvert qui devrait permettre à tous les collègues internautes de communiquer entre eux sur toutes les questions qui les préoccupent. Nous vous engageons vivement à utiliser largement cet outil.

Vacances scolaires 2005 – 2006...

Calendrier national

Rentrée des enseignants	jeudi 1 ^{er} septembre
Rentrée des élèves	vendredi 2 septembre
Toussaint	du samedi 22 octobre après la classe au jeudi 03 novembre au matin
Noël	du samedi 17 décembre après la classe au mardi 03 janvier 2006 au matin
Congés d'Hiver	du samedi 04 février après la classe au lundi 20 février au matin
Congés de Printemps	du samedi 08 avril après la classe au lundi 24 avril au matin
Date de sortie	mardi 04 juillet après la classe

Le calendrier national prévoit 158,5 jours scolaires soit 152,5 jours de classe et six jours de concertation pour les maîtres.

L'année prochaine encore, Paris adoptera un rythme différent puisqu'il y aura quatre samedis de vacances supplémentaires pour les élèves ET pour leurs maîtres, ce qui obligera les personnels qui en ont bénéficié à les rattraper en fin d'année scolaire et à n'être officiellement en congés que le vendredi 7 juillet après la classe.

Ces quatre samedis seront les samedi 22 octobre - samedi 10 décembre - samedi 4 février - samedi 8 avril.

On peut se demander où se trouvera « l'embrouille », puisque le calendrier prévoit en outre 14 samedis libérés (7 jours) pour les élèves, soit une journée de concertation de plus qu'au calendrier national.

Les classes intégrées aux hôpitaux, ayant un fonctionnement différent, ne bénéficieront pas de ces samedis vaqués et termineront l'année le 4 juillet, selon le calendrier national.

Quelques écoles parisiennes adoptent également ce régime. Ainsi, par exemple, l'école de la rue Houdon et celle de la rue La Fontaine instaurent un rythme décalé, et les samedis libérés étant reportés sur certains mercredi, leurs enseignants seront également en vacances le 4 juillet au soir.

On voit bien les disparités de traitement qui ne manqueraient pas de naître chez les professeurs de la Ville si la mairie persistait dans sa volonté de nous faire travailler jusqu'au 7 juillet. Notons également que les piscines ferment le 30 juin, que les transports scolaires arrêtent leurs prestations à cette même date, que les centres de vacances de l'Agospap commencent généralement avant la date de sortie parisienne... bref, un imbroglio dont nous n'accepterons pas une fois encore de faire les frais.

Dernière minute : Une lettre de notre Direction datée du 2(?) juin indique que les professeurs en absence injustifiée les 4 et 5 juillet seront considérés comme étant en « abandon de service ». Le Snadem ayant déposé un préavis de grève le 27 juin pour ces deux journées, et le courrier de la Dasco ayant été posté le 30 juin et le 1^{er} juillet, c'est là une inadmissible pression qui relève de l'intimidation et tend à faire passer un droit légal et régulier (la grève) pour une faute professionnelle (l'abandon de service). Nous développerons dans notre circulaire de rentrée les protestations et les actions que nous ne manquerons pas de mener.